

03 MARS 2020

COURRIER N° 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 85  
Présents à la séance : 8  
Représentés (pouvoirs) : 3

Date de première convocation : 14/02/2020  
Date de deuxième convocation : 21/02/2020

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération : 03/03/2020

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
DU 27 FEVRIER 2020**

**Délibération n°DCS/2020/2**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SYNDICAT MIXTE DU  
SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE VINGT SEPT FEVRIER**

**Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Michel GAY-PARA, 3<sup>e</sup> Vice-Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 20 février 2020 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.**

**Etaient présents ou représentés :**

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. PUGET représentée par B. SARRAZIN

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : A. ROCHAS, B. SARRAZIN,  
B. ROUSTANG

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. DE SANTINI représenté par  
Y. JAUSSAUD, E. CLAUZIER, Y. JAUSSAUD

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : F. ALLEGRA, R. DIDIER représenté par  
C. BOUTRON, C. BOUTRON, M. GAY-PARA

**Etaient excusés :**

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : R. ACHIN, S. BLANC, S. DAUBOIN,  
C. GONSOLIN,

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : R-M. JOUSSELME, M. BEYNET

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : L. ALLIX, C. LAMBOGLIA

**Etaient absents :**

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, F. PINET, A-M. GROS, F. VELLIEUX,  
L. CASALI, J-P. BELLET, C. ACANFORA, R. AQUINO, J-F. CONTOZ, P. SCHIAZZA, G. JULLIEN,  
M. TRUC, J. BONNARDEL, R. FREY, M. HUBAUD, J-M. GUEYRAUD, J-C. VALLIER,  
J-P. BRIOULLE, R. MOREAU

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, F. MARY, G. CHAPELLE,  
E. NICOLAS, J-P. COLLE, J-P. DAVIN, M. JANIK, D. KNOCKAERT, N. GARCIA, L. SAUVA,  
R. NOUGUIER, E. BERDIEL, C. ROGAZZO, C. ANTOINE, F. BROUX, D. GOSSELIN,  
J-M. BARTHELEMY, J-F. MICHEL, D. ALLUIS, M. BELLON

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER, F. CESTER, A. ROULET, A. MICHEL, B. HODOUL, C. SAUMONT, P. GUILLEMAIN, G. BERNARD, H. BORRELLY

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY, J-B. AILLAUD, F. LOUCHE, P. ALLEC, S. AYACHE, M. GRENIER, A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, M-J. ALLEMAND, M. CŒUR, C. FACHE, R. GRIMAUD, R. COSTORIER, R. ODDOU-STEFANINI, C. HUBAUD, D. DUGELAY, J-M. ARNAUD, P. BIAIS

**Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,  
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,  
L. NIVOU, chargée de mission Transition énergétique.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Elisabeth CLAUZIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

Monsieur Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte, présente le compte administratif pour l'année 2019, lequel fait apparaître :

	2019	Excédent antérieur	Résultat consolidé 2019
Solde d'investissement =	-218 527.25 €	98 978.61 €	-119 548.64 €
Solde de fonctionnement =	50 531.36 €	99 763.52 €	150 294.88 €
<b>Solde total =</b>	<b>-167 995.89 €</b>	<b>198 742.13 €</b>	<b>30 746.24 €</b>

Monsieur le Président du Syndicat mixte se retire afin que soit procédé au vote.

Monsieur Michel GAY-PARA, Président de séance, constate la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2019, et invite l'assemblée délibérante à voter.

Après prise de connaissance du compte administratif, les membres du conseil syndical approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2019.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président de séance,  
Michel GAY-PARA

Syndicat mixte du  
de l'Aire Gapençaise  
3, rue Colonel Roux - 05000 GAP  
Tél. 04 92 21 35 73 - Fax : 04 92 52 64 49  
www.scotgapençais.fr / SIRET N° 250 501 343 00017

